

BASALTRIP

Samedi 15 Décembre 2018
Ravine des Aviron



CONDITIONS DE PARTICIPATION

- ❖ Être licencié FFME 2019 (licence à présenter sur place, ou numéro de licence apporté sur la fiche d'inscription pour vérification)
OU
- ❖ Être en possession d'une licence journalière à prendre le jour de l'inscription (3 euros à la charge du participant)
- ❖ Une autorisation parentale signée est obligatoire pour TOUS les mineurs Licence ANNUELLE 2019 et licence JOURNALIÈRE (*Si le mineur est compétiteur: l'autorisation parentale présentée lors des compétitions est valable. Le classeur club sera donc à présenter le jour de l'évènement*
Si le mineur n'est pas compétiteur (section loisir du club) : Il doit remplir l'autorisation parentale que lui transmet le club.)
- ❖ L'activité « Challenge des petits lutins » est exclusivement réservée aux jeunes possédant une licence FFME annuelle. Les deux autres activités sont ouvertes à tout public (licence ANNUELLE ou JOURNALIERE)

Pré-inscriptions obligatoires avant le mardi 11 décembre 2018

Contact : Marie DONDEY

06.93.81.55.53

marie.dondey0@gmail.com

REGLEMENT

« CHALLENGE DES P'TITS LUTINS »

INTRODUCTION : Ce challenge est ouvert aux grimpeurs de catégorie MICROBE (2010 / 2011), POUSSIN (2008 et 2009) et BENJAMIN (2006 et 2007).

Article 1 : Sécurité

Les équipes constituées de trois grimpeurs doivent IMPERATIVEMENT être accompagnées par un cadre compétent (coach) pour assurer la sécurité. Le coach doit être déclaré à l'inscription de l'équipe.

Définition du Coach : une personne habilitée par le club à encadrer les grimpeurs qu'elle accompagne le jour de l'évènement. Il est important à ce titre que la personne ait une connaissance des règles de sécurité inhérentes à la pratique du bloc : placement des crash-pad, critères d'une parade efficace et évaluation de l'exposition des blocs pour protéger la chute éventuelle. Par ailleurs cette personne doit veiller au respect du règlement par les grimpeurs qu'elle accompagne. Il convient donc pour le coach d'être présent au moment du briefing et de suivre les grimpeurs dans la ravine, toute la journée.

Article 2 : Constitution de l'équipe

Chaque équipe est constituée de 3 grimpeurs de niveau homogène. Il est proposé différents niveau de travail. Les équipes peuvent être mixtes et de clubs différents.

Article 3 : Fonctionnement de l'équipe

Les équipiers doivent grimper ensemble et ne pas se disperser durant leur prestation. En aucun cas un grimpeur d'une équipe ne peut essayer un bloc sans que son coach ne soit présent à la parade.

LA SUITE DES ARTICLES EST VALABLE POUR TOUS LES INSCRITS AUX SESSIONS BASAL TRIP 2019

Article 4 : Équipement

Chaque équipe, ou participants à l'évènement doit avoir un pad ou un matelas de réception d'un mètre carré au minimum avec une surface amortissante (mousse dense) d'au moins 8 centimètres d'épaisseur (dans la mesure du possible). Chaque équipe doit se munir d'une brosse (type brosse à dents) pour le nettoyage des prises. L'usage de la magnésie et/ou de pof est autorisé.

Article 5 : Traces de magnésie

Les traces de magnésie doivent être nettoyées après les tentatives ou les réussites de chaque bloc

Article 6: Pollution « CLEAN UP DAY »

Les participants aux BasalTrip ne doivent laisser aucun déchet sur le site. Des sacs seront fournis afin que les participants puissent y mettre leurs déchets ainsi que tous ceux qu'ils trouveront sur leur route. Merci de respecter les lieux et l'environnement naturel du site de bloc.

Article 7 : Zone de grimpe

Certains blocs ont :

- **une limite matérialisée par une ligne en pointillé** de la couleur du bloc. Cette ligne ne devra pas être franchie par les mains et par les pieds.
- **Un point de départ imposé pour les pieds matérialisé par un point** de peinture de la couleur du bloc.
- **Un point de départ imposé pour les mains matérialisé par un point** de peinture de la couleur du bloc.
- **Un départ assis imposé** (aucun contact des pieds avec le sol) **matérialisé par une flèche** soulignée de la couleur du bloc. À leur pied des blocs plus petits qui **peuvent être interdits**. Dans ce cas les plus petits blocs ont **une croix** peinte dans la couleur du bloc.

Article 8 : Droit à l'image

Lors de votre inscription ou celle d'un enfant mineur, vous acceptez que votre image ou celle de l'enfant (prise lors de l'événement « BASALTRIP ») soit utilisée dans le cadre de l'escalade. Sur simple demande écrite auprès de l'organisation, tout participant peut demander à ce que son image ne soit pas utilisée.

Article 9 : Cagnotte participative

Une cagnotte participative sera mise en place le jour de l'événement. Tous les fonds seront réutilisés à l'entretien des sites naturels.

Article 10 : Modification ou annulation de l'événement

En cas d'intempéries ou autres, la Ligue de la Réunion FFME peut décider de reporter, de modifier le programme ou d'annuler la manifestation à n'importe quel moment et sans obligation d'information. Vérifiez vos mails et le site internet de la manifestation pour vous assurer de toute modification. Les frais d'inscriptions seraient alors remboursés.